

**Règlement du concours photo :
« Les Halles de Niort ont 150 ans »**

7 juillet – 7 août 2021

Article 1 : objet du concours.

La Ville de Niort et la SEM des Halles organisent du 7 juillet au 7 août 2021, un concours photo intitulé « Les Halles de Niort ont 150 ans ».

Le concours photo est l'occasion de mettre en valeur l'architecture des Halles, dites Baltard, de Niort, qui ont été inaugurées le 2 septembre 1871 et qui sont protégées au titre des monuments historiques depuis le 14 mai 1987.

Article 2 : durée.

Le concours se déroule du 7 juillet au 7 août 2021, à minuit. Les résultats seront annoncés le samedi 4 septembre 2021.

Article 3 : conditions de participation.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

Les mineurs peuvent concourir avec l'autorisation expresse de leurs parents.

Les participants au concours doivent être titulaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes et des propriétaires d'immeubles identifiables sur la photographie.

Les participants doivent :

- poster sur le site de la Ville de Niort une à deux photographies maximum

Article 4 : composition du jury.

Le jury est composé de 5 personnes . Pour pouvoir se réunir, le jury doit être composé au minimum de 2 personnes.

Article 5 : critères de sélection.

Le jury sélectionnera 3 photos sur des critères artistiques, architecturaux de l'édifice, ce qui déterminera le classement final pour la remise des lots. Cette décision sera sans appel.

Tout cliché ne correspondant pas à l'objet du concours présenté dans l'article 1 sera considéré comme irrecevable.

Article 6: prix.

1er prix : Un appareil photo

2ème prix : Bon d'achat à valoir auprès des commerçants des Halles d'une valeur de 100 euros

3ème prix : Bon d'achat à valoir auprès des commerçants des Halles d'une valeur de 50 euros

Prix du public :

La remise des lots se fera en mains propres le 4 septembre 2021. En cas d'impossibilité d'un participant à se déplacer ce jour-là, il pourra venir retirer son lot en mains propres aux halles de Niort (auprès du directeur) , et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

Article 7 : droit à l'image.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo présentée. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Les organisateurs pourront librement diffuser les photographies sélectionnées dans le cadre de la communication sur le concours photo.

Les organisateurs ne pourront exploiter une photographie sélectionnée qu'en vertu d'une convention souscrite entre l'auteur de ladite photographie et la Ville de Niort.

Les photographies réalisées par les mineurs ne pourront être utilisées qu'avec l'autorisation expresse de leurs parents.

Article 8 : exposition des oeuvres.

Les 10 plus belles photos dont les 3 lauréates seront exposées du 4 septembre au 3 octobre 2021 sous les Halles de Niort.

Les auteurs des photos lauréates qui seront sélectionnés seront contactés par e-mail.

Ceux dont les photos auront été sélectionnées pour être exposées, seront amenés à envoyer un fichier numérique de leur image en haute définition, dans le but de réaliser un tirage papier de qualité.

Format d'image exigé : JPEG ou tiff, taille originale. Résolution 300dpi mini.

Si le format ne correspond pas ou si le participant n'est pas en mesure de fournir un fichier qui permette d'effectuer un tirage de qualité suffisante, sa participation au concours sera alors invalidée et il ne sera alors pas possible de réclamer quelque compensation que ce soit.

Article 9 : responsabilités.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute difficulté survenant dans le déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, la Mairie de Niort se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10: obligations.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Je soussigné(e), (NOM-PRENOM) _____, père-mère de l'enfant (NOM-PRENOM) _____ autorise ma fille-mon fils (RAYER LA MENTION INUTILE) à participer au concours photo « Les Halles de Niort ont 150 ans ».

J'autorise la Ville de Niort, organisateur du concours photo, à librement diffuser la ou les photographie(s) sélectionnée(s) dans le cadre de la communication sur le Concours photo (publication sur les réseaux sociaux, sites web et magazine de la Ville de Niort et de la SEM des Halles) et les faire exposer aux Halles de Niort.

Fait à _____, Le _____

Signature